

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-002-16046/24/BM

■ Soutien à l'investissement de l'Ecole des Mines de Saint Etienne - Campus Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre de l'loT Center dans le cadre du Pôle européen d'innovation numérique Move2Digital - Approbation d'une convention avec la société In Extenso Innovation Croissance 88087

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les EDIH (European Digital Innovation Hubs – Pôles européens d'innovation numérique) sont une initiative de la Commission européenne, au sein du programme Digital Europe. Ils constituent des guichets uniques qui aident les entreprises et les organisations du secteur public à relever les défis numériques et à accroître leur compétitivité en :

- Fournissant un accès à l'expertise technique et aux tests, ainsi que la possibilité de « tester avant d'investir ».
- Fournissant des services d'innovation, tels que des conseils en matière de financement, de formation et de développement des compétences, qui sont au cœur de la réussite de la transformation numérique.
- Aidant les entreprises à faire face aux défis environnementaux, en particulier par l'utilisation des technologies numériques pour le développement durable et la circularité.

Les EDIH combinent les avantages d'une présence régionale avec les possibilités offertes par le réseau européen. Cette présence régionale permet aux EDIH de fournir des services dont les entreprises locales ont besoin, à travers l'écosystème de l'innovation. La couverture européenne du réseau facilite l'échange de bonnes pratiques entre les hubs de différents pays ainsi que la fourniture de services spécialisés dans toutes les régions lorsque les compétences requises ne sont pas disponibles localement. Les EDIH construisent enfin leur offre de service en se basant sur un socle technologique composé d'au moins une des trois briques suivantes : intelligence artificielle, cybersécurité et calcul haute performance. Ils pratiquent une forte activité de réseautage avec les autres EDIH pour assurer une montée en compétence mutuelle.

À la suite de l'adoption du programme de travail pour une Europe numérique (DIGITAL Europe), le premier appel restreint pour les EDIH s'est clôturé avec 136 projets sélectionnés. Un deuxième appel a été lancé afin de compléter la sélection et de combler les lacunes du réseau, ce qui a abouti à la sélection de 15 autres EDIH. Dans le cadre de ce programme, 50 % des fonds sont fournis par DIGITAL Europe et les 50 % restants sont fournis par les collectivités territoriales, l'Etat n'intervenant pas en France en cofinancement.

I. Le projet Move2Digital :

Le projet Move2Digital, porté initialement par le Pôle de compétitivité SCS (Solutions Communicantes Sécurisées), et dont la gestion a été déléguée à la société In Extenso, spécialiste des programmes européens, est l'unique EDIH sélectionné en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a été sélectionné en juin 2022 par la Commission Européenne (parmi les 10 EDIH français). La convention (Grant Agreement n°101083683) avec la Commission européenne a été signée en novembre 2022, pour un démarrage le 1er juin 2023 pour une durée de 3 ans. Ce Grant Agreement détaille les objectifs, tâches et obligations diverses du consortium pour une bonne réalisation du projet. L'objectif de Move2Digital est de mettre en place un guichet unique pour les PME de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour soutenir et accompagner leur transformation numérique, en vue d'améliorer leur compétitivité et leur résilience, dans une logique de développement durable. En ligne avec les critères du programme Européen, Move2Digital positionnera ses activités de soutien sur l'intelligence artificielle (IA), la cybersécurité et l'Internet des objets (IoT).

Le projet Move2Digital est en complète cohérence avec l'agenda du développement économique métropolitain adopté à l'unanimité par le Conseil en 2022 et qui place les enjeux de transition digitale, d'innovation et la filière numérique au cœur de ses priorités.

- Constitution du consortium :

Le consortium se compose de 12 membres, détaillés dans le tableau ci-après, chargés de la mise en œuvre de 7 programmes d'action (work packages) :

- 6 pôles de compétitivité / clusters représentant les secteurs industriels stratégiques régionaux : Capenergies, Ea écoentreprises, Eurobiomed, Innov'Alliance, SAFE, TVT-Pôle Mer Méditerranée
- 1 pôle de compétitivité représentant les briques technologiques dans le domaine du numérique : Pôle SCS.
- 3 partenaires académiques de premier plan : AMU, EMSE, UCA (qui est associée à l'INRIA).
- 1 partenaire privée expert dans la gestion de projets européens et les initiatives dans la communication et dissémination : In Extenso Innovation Croissance.

Un accord de consortium précise les rôles et engagements de chacun de ces partenaires.

N°	Role	Short name	Legal name	Ctry	PIC	Total eligible costs (BEN and AE)	Max grant amount	Entry date	Exit date
1	COO	IEIC	IN EXTENSO INNOVATION CROISSANCE	FR	984288101	690 791.70	345 395.85	1/11/2023	
2	BEN	AMU	UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	FR	955518483	528 896.72	264 448.36		
3	BEN	UCA	UNIVERSITE COTE D'AZUR	FR	897482801	528 896.72	264 448.36		
4	BEN	OPTITEC	POLE OPTITEC	FR	991070050	0.00	0.00		10/7/2023
5	BEN	SAFE CLUSTER	ASSOCIATION PEGASE	FR	960414461	194 344.11	97 172.06		
6	BEN	CAPENERGIES	CAPENERGIES ASSOCIATION	FR	955970406	315 780.91	157 890.46		
7	BEN	EA	EA ECO-ENTREPRISES ASSOCIATION	FR	955492390	105 556.74	52 778.37		
8	BEN	EUROBIOMED	EUROBIOMED	FR	986469243	148 596.05	74 298.03		
9	BEN	Innov'Alliance	POLE EUROPEEN INNOVATION ALIMENTATION BIEN-ETRE NATURALITE	FR	922332455	161 838.91	80 919.46		
10	BEN	Novachim	ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE PROCESSES MEDITERRANEE, DENOMMEE NOVACHIM	FR	888255773	0.00	0.00		29/6/2023
11	BEN	PMM-TVT	TOULON VAR TECHNOLOGIES	FR	996837573	282 830.51	141 415.26		
12	BEN	EMSE	INSTITUT MINES-TELECOM	FR	999849326	432 237.20	216 118.60		
13	AP	INRIA	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE	FR	999547074	0.00	0.00		
14	BEN	POLE SCS	POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES	FR	951526060	604 229.00	302 114.50		
Total						3 993 998.57	1 996 999.31		

- Modalités de financement de Move2Digital :

Le Pôle SCS, porteur et lauréat de cet EDIH a mandaté la société In Extenso Innovation Croissance pour être le bénéficiaire des fonds européens, régionaux et métropolitains pour ensuite procéder à un système de financement en cascade (cascade funding). La société In Extenso Innovation Croissance conventionne avec les partenaires et leur attribue les fonds alloués pour la mise en œuvre des différents programmes de travail (work packages) de l'eDIH. L'accord de consortium entre les partenaires est annexé au présent rapport.

Le budget total de Move2Digital est de 3.993.999 €. Le financement européen couvre 50% de ce budget soit 1.996.999 €. La Région a voté le 15 décembre 2023 le principe d'un financement sur le programme à hauteur de 900.000 €.

II. Le projet d'IoT Center :

L'IoT Center, objet du programme d'action n°4 est porté par l'Ecole des Mines de Saint Etienne (EMSE) – Campus Aix-Marseille-Provence, situé à Gardanne. Il a pour objet de mettre à la disposition des entreprises des machines à usage d'essais et de tests en pré-industrialisation, suivant le principe du Test before invest (test avant investissement). Au sein d'une nouvelle plateforme dédiée qui sera hébergée sur le site de l'Ecole des Mines, l'IoT Center comprendra des équipements de haute technologie (infrastructure informatique, logiciels, équipements mécaniques et matériels, imprimante 3D, équipements électroniques, logiciels) pour l'analyse, l'orientation, le conseil pour la conception d'applications IoT y compris l'évaluation des vulnérabilités de sécurité. Certains équipements qui seront utilisés par l'IoT Center seront également mis à disposition depuis la plateforme technologique ID Fab, également hébergée par l'EMSE (usinage, découpe laser, conception PCB principalement).

- Articulation entre l'IoT Center et le projet de Campus Cyber porté par la Région PACA

L'IoT Center fera partie intégrante du catalogue de services proposé par la Région dans le cadre du Campus Cyber. Il s'insère directement dans le réseau de structures et lieux offreurs de services et solutions sur le sujet de la cybersécurité.

- Budget de l'IoT Center :

Le budget prévisionnel total de l'IoT Center s'élève à 432 000 €. L'Union européenne finance 50% de ce total soit 216.000 €. L'autofinancement (vente de prestations et usage des machines) est de 66 000 €. La Métropole est sollicitée pour le financement correspondant à l'acquisition des machines et équipements industriels ou préindustriels, à hauteur de 150 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ECOR-001-13223/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 portant approbation de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La décision d'exécution (UE) 2023/1534 de la Commission du 24 juillet 2023 relative à la sélection des entités constituant le réseau initial de pôles européens d'innovation numérique ;

- La délibération n°23-0783 votée par la Commission permanente de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur le 15 décembre 2023 portant participation de la Région au Programme Move2Digital.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans son agenda du développement économique renouvelé, a réaffirmé sa volonté de soutenir les entreprises dans leur transition digitale, de prioriser l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche comme moteurs de développement.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour un montant total de 150.000 euros à la société In Extension Innovation Croissance en tant que chef de file du consortium d'acteurs portant le projet « Move2digital ». In Extension Innovation Croissance s'engage à reverser la somme à l'Ecole des Mines de Saint Etienne – Campus Aix-Marseille-Provence afin de financer l'achat d'équipement dans le cadre du projet IOT center.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée à conclure avec la société In Extenso Innovation Croissance.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n° H210P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement 080140200D « Pôles de compétitivité Financement R&D ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale » de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES